



Postulat

Bâtiments publics ou semi-publics : mettre en place un dispositif de concertation et coordination

Les bâtiments exploités par les services publics cantonaux et communaux, changent d'affectation assez fréquemment, ce qui touche tant les usagers, les finances que l'aspect de la ville. En 2020 dans sa réponse à une question orale, le Conseil communal avait indiqué que la stratégie immobilière et l'implantation des services ne font pas l'objet d'échanges réguliers entre le Canton et la Commune, même si ces sujets sont abordés lors de nombreux échanges. Toutefois, la Ville est souvent mise devant le fait accompli et informée des décisions uniquement.

Actuellement on peut prendre connaissance sur le site de l'Hôpital du Jura de nombreuses informations qui plaident pour un nouveau bâtiment de soins aigus à construire sur un nouveau site. La lecture laisse aussi l'impression que la décision de construire sur un nouveau site, plutôt que de réaménager les bâtiments sur le site actuel dépend exclusivement de l'Hôpital du Jura. Quelles que soient les décisions, nouveau site, abandon, vente du site actuel auront un impact important pour la ville. Mais d'autres bâtiments sont sur liste des objets et objectifs à surveiller. Ainsi on pourrait envisager de regrouper bibliothèques et ludothèque à St-Georges. Et nous supposons que d'autres mouvements ou transactions sont en gestation.

Afin de planifier au mieux l'affectation et le développement des bâtiments publics ou semi-publics, d'éviter des études à répétitions et de tirer le meilleur parti du patrimoine existant nous demandons au Conseil communal d'inviter les parties concernées, le Canton, l'Hôpital, la Bourgeoise et bien entendu la Ville de Delémont à mettre en place un dispositif de concertation et coordination.

Delémont, le 30 juin 2025

Pour le groupe socialiste,

Aliou Wade